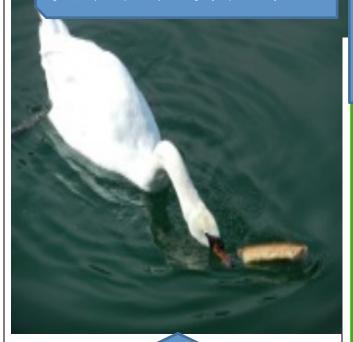


Y: une anecdote. A Thonon, ville en bordure du lac Léman, la tradition était d'amener les enfants au bord du lac pour donner à manger du pain aux cygnes. C'était même devenu une institution au point tel que l'on a installé des petits chalets dans les quartiers où on venait déposer ses restes de pain, ensuite utilisés pour venant deposer sea restes de pain, ensaine d'antece de nourrir les cygnes mais ceux-ci dépérissaient. On a découvert qu'ils étaient allergiques au gluten, à l'exemple de certains enfants et adultes. Une information intense a été alors diffusée.
Pourquoi ne le pas le faire içi ?







ATTENTION CYGNES EN NIDIFICATION

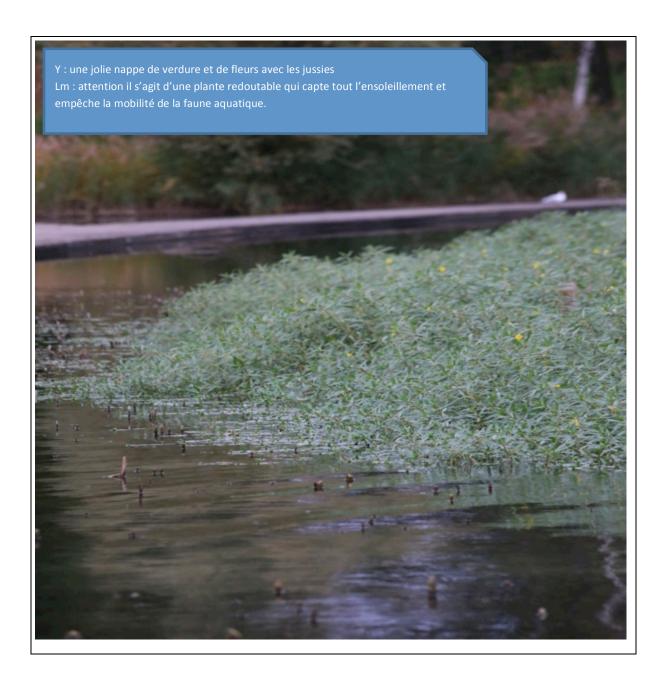
vous pourrez bientôt observer les petits cygneaux
Quelques conseils :
les observer de loin, sans bruit, ne pas leur donner du pain néfaste
pour leur système digestif, tenir les chiens en laisse.

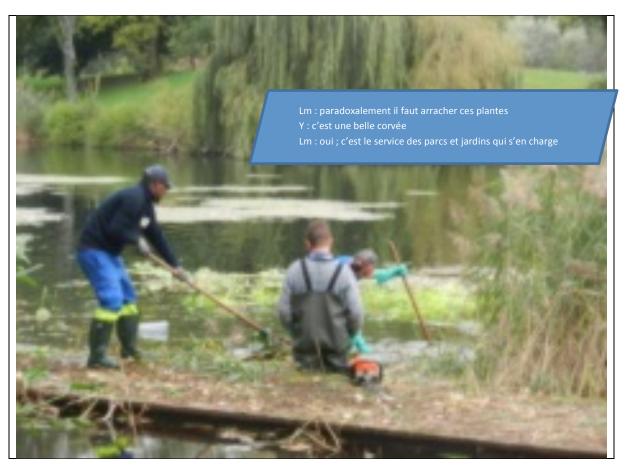






de l'herbe aux cygnes











Lm: pourtant un calendrier de collecte est distribué dans tous les immeubles, auprès des résidents, indiquant les périodes de collecte, par secteur et aussi l'adresse et les heures d'ouverture de la déchetterie.

Lors d'un dépôt sauvage on peut alerter la communauté d'agglomération notamment via un site internet

http://www.aggloplainecentrale94.fr/calendriers-des-collecteshors-encombrants

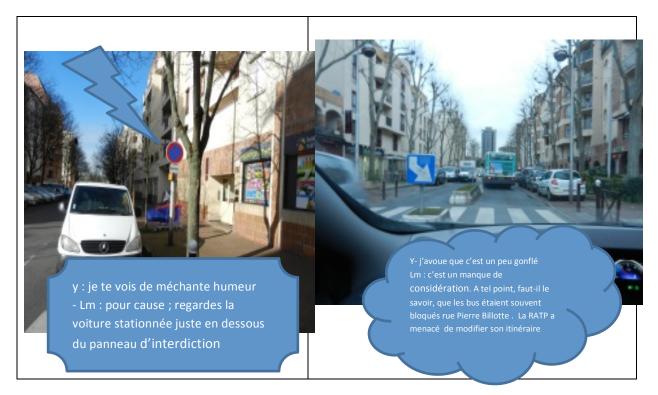


Y : oserai-je te citer un article du code pénal qui sanctionne ce genre d'attitude

L'article R632-1 du code pénal relatif à l'abandon d'ordure de déchets, matériaux ou autres objets sanctionne d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la 2éme classe, le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures

Lm: malgre l'irritation que l'on peut ressentir on peut estimer que l'option prise par les acteurs publics, communauté d'agglomération et ville, n'est pas une mauvaise chose, celle d'une pratique incitative plutôt que punitive. Tu peux constater qu'actuellement une campagne est menée en ce sens











¬y : j'essaie de deviner sur qui ou sur quoi tu vas exhaler ta rancœur.I

Lm :sur notre attitude concernant la propreté des rues dans le quartiers riverains . Il faut reconnaître les efforts entrepris par Créteil et la communauté d'agglomération. La campagne d'affichage est très parlante.

A nous aussi de faire des efforts



- Lm : je ne suis vraiment pas d'humeur aujourd'hui et je ne peux masquer mon irritation à cause des déjections canines, parfois proches des aires de jeu des enfants

 -y: dans ma bonne ville de Thonon, le maire a pris un arrêté d'interdiction de laisser les chiens errer sur les pelouses,

-Lm: dans l'esprit de la politique menée par la ville c'est l'incitation qui prévaut



Lm: pourtant des sacs poubelles sont mis à la disposition des maitres des toutous. Il y a de quoi être enragé quand de tristes individus s'emparent des sacs poubelles pour leur utilisation personnelle.





y : à vrai dire sur Thonon, les maîtres des chiens bravent l'arrêté d'interdiction. Mais rares sont les personnes qui ne procèdent pas au ramassage

-Lm: le constat, mon constat en tout cas corroboré par de nombreus exemples, c'est l'inverse; rares sont les personnes qui prennent la peine de ramasser les crottes de leur toutou. A tel point que l'on est conduit à remercier la personne qui y procède.



Y : nous revoilà revenus sur le lac. alors toujours d'humeur chagrine ? Lm : non ; mais cela me conforte dans l'idée qu'il faut respecter et préserver cet espace du lac et les quartiers riverains